

Le vingt- trois janvier deux mille quatorze, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

**Présents :** Max GAUTHIER, René RIGARD, Bernard GONIN, Véronique GANDIT, Michel EMMENDOERFFER, Guy FOURNIER, Joseph GUETAZ, Colette BARRAL, Valérie DE FILLIPIS, Jean-Luc GUILLAUD, , Eliane JOMARD, Véronique DE BESSES, Gilles REBRION, Josiane STRAUMANN

**Absents, excusés:** Anita LAMBERT

**Secrétaire de séance :** Madame Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

### **1. VOIRIE**

#### **Aménagement Carrefour de l'église**

Monsieur Rigard fait part du deuxième devis reçu par l'entreprise FOURNIER TP pour les travaux d'aménagement du carrefour de l'église. Il s'élève à 24 629 € HT. Sur ce devis est mentionné le béton balayé, une plus-value pour le béton désactivé s'élève à 23 € HT le m<sup>2</sup> soit 920 € HT.

La société GACHET, n'ayant pas fait de nouvelle proposition, l'entreprise FOURNIER est retenue à l'unanimité par le conseil. Les travaux débuteraient courant mars.

### **2. RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite aux difficultés rencontrées pour trouver des intervenants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pendant les 2 périodes de  $\frac{1}{2}$  heure soit le mardi et le jeudi et après avoir rencontré la commission scolaire, une demande a été faite auprès de l'inspection académique afin de modifier les horaires scolaires comme suit :

Le matin inchangé : soit Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 20 à 11 h 35 et le mercredi de 8 h 20 à 11 20.

L'après-midi inchangé : lundi, mardi et jeudi de 14 h 10 à 16 h 10 et modifié le vendredi de 13 h 10 à 15 h 10.

Le conseil accepte aussi que l'heure de garderie créée ainsi le vendredi entre 15 h 10 et 16 h 10 ne soit pas facturée aux familles.

Monsieur le Maire souligne qu'étant à la recherche d'un nouvel animateur et d'un directeur (obligation administrative exigée par la CAF) un contact a été pris avec Mr Clément PERELLO, directeur du centre de loisirs de Virieu, qui serait intéressé par le poste. Une demande a été faite auprès de la sous-préfecture pour savoir sous quelles modalités la commune pouvait embaucher Monsieur PERELLO.

Le conseil donne autorisation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'embaucher Monsieur PERELLO. ( délibération 2014-01-01)

### **3. MAM**

Monsieur le Maire fait part des travaux de la MAM. L'aménagement de la cuisine sera pris en charge par la commune. Une proposition a été faite pour un montant approximatif de 5 000 € HT chez CUISINELLA. Cet aménagement comprend les meubles, l'évier, l'électroménager et l'installation. Le conseil valide.

#### **4. MAISON POUR TOUS**

Suite à la délibération du 12 décembre 2013 Monsieur le Maire fait part que dans le cadre des obligations de tout chantier de travaux publics il a accepté les propositions de M Salançon, coordonnateur CMSPS pour un montant de 4 260 € HT et de l'entreprise ERGH pour un montant de 986.25 € HT pour les sondages de sol. Ces propositions étaient les plus avantageuses.

#### **5. DIVERS**

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle proposition faite par Monsieur REPIQUET pour les plans de la commune.

Monsieur Bernard GONIN fait part d'un devis d'un montant de 1591.98 € HT de la société Elec Froid pour le changement d'un compresseur dans la salle des fêtes.

**La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au mardi 25 février 2014 à 20 h 30.**